

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 décembre 2022

21 H

Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 15 décembre 2022

Ordre du jour

- Demande de subventions FDAL, DETR pour l'année 2023,
- Désignation d'un représentant de la commune au CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
- Délibération « engagement pour l'éducation en vallée du Douctouyre »,
- Autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2023.

Présents : Florent PAULY, Gérard CANAL, Alain CHAUCHE, Daniel NADAL, Alexis VARUTTI, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Catherine PASCUAL, Eric PRYZBYL.

Procuration : Oriane CARBALLIDO, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Sébastien HARAUT,

Excusé : Jean Eric DAGORY

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire de la séance : Alain CHAUCHE

Demande de subventions pour l'année 2022 091

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour l'année 2023, il souhaite mener à bien plusieurs projets :

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), tranche 3/5
- Sécurisation de la traversée de la commune de Dun

Monsieur le Maire propose de demander l'aide de l'Etat (DETR) au titre de l'année 2023, et du département au titre de l'année 2023 pour financer ces projets. Des devis ont été demandés. Monsieur le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à demander l'aide des co-financeurs, et de se prononcer sur le plan de financement ci-après, à savoir :

Sécurisation de la traversée de la commune de Dun- Priorité n° 1

Projets	Coût TTC	Coût HT	SUBVENTIONS		AUTOFINANCEMENT
			DETR 9.13 %	Conseil Département 30 %	Commune de Dun %
Sécurisation et traversée - ETUDE	39 208.20	32 673.50	0	9 802.05	22 871.45 (70%)
Sécurisation et traversée - TRAVAUX	400 541.78	333 784.82	30 474.55	100 135.44	203 174.82 (60.87%)
TOTAL	439 749.98	366 458.32	30 474.55	109 937.49	226 046.27



DECI tanche 3/5 – Priorité n° 2

Projets	Coût TTC	Coût HT	DETR 50 %	FDAL 30 %	Autofinancement Commune de Dun 20 %
DECI – Le Pape	8 623.80	7 186.50	3 593.25	2 155.95	1 437.30
DECI - Cartiès	8 623.80	7 186.50	3 593.25	2 155.95	1 437.30
DECI – Engraviès/La Barre	8 623.80	7 186.50	3 593.25	2 155.95	1 437.30
TOTAL	25 871.40	21 559.50	10 779.75	6 467.85	4 311.90

Voté à l'unanimité

Désignation d'un représentant de la commune au CLECT 2023 001

Considérant les directives de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur relative aux modalités de désignation des représentants des communes au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant que la commune doit désigner un délégué pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Alain CHAUCHE, 1er adjoint.

Engagement pour l'éducation dans la vallée du Douctouyre 2023 003

Monsieur le Maire rappelle les derniers évènements relatifs au SIVOM (qui gère le scolaire et le périscolaire) et notamment le désir des communes de Arvigna, Calzan et Vira de quitter le SIVOM qui est composé à ce jour de ces trois communes ainsi que des communes de Carla de Roquefort, Lieurac et Dun.

Vu les travaux et réflexions engagés depuis deux ans avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires institutionnels,

Le Conseil Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

- **Affirme** sa volonté de conserver les compétences scolaire et périscolaire auprès du SIVOM de la Vallée du Douctouyre,
- **Exprime** son souhait que le SIVOM de la Vallée du Douctouyre, porte à son échelle son propre projet éducatif de territoire, en concertation avec l'équipe enseignante et l'ensemble des acteurs éducatifs de la vallée, ainsi qu'avec les intercommunalités et les partenaires institutionnels et départementaux ; ce projet éducatif s'entend au sens large, et inclura des travaux et des propositions concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- **Souhaite que le SIVOM de la Vallée du Douctouyre s'engage** à faire évoluer les infrastructures scolaires dans une logique de regroupement en un site sur Dun, dont la gestion sera entièrement dévolue au SIVOM,



- **S'engage** à faire aboutir le travail de réécriture des statuts afin d'y intégrer pleinement les intercommunalités en fonction des transferts de compétences des communes adhérentes,
- **S'engage** à soutenir la constitution d'un pôle petite enfance (micro-crèche ou MAM) sur la vallée (lieu Carla de Roquefort si possible),
- **S'engage** également à porter et soutenir ce projet de territoire et de coopération intercommunale au sein des intercommunalités auxquelles elles appartiennent,
- **S'engage** également dans un souci de transparence à informer les autres communes adhérentes de tout projet ou démarche en rapport avec l'éducation, l'enfance, la petite-enfance ou la jeunesse.

Autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2023
2023 004

M. le Maire demande l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budgetN-1, soit 150 433.52 € (< 25% x 601 734.05 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

N° de compte	Désignation	Montants
2151	Travaux de voirie	75 000.00
2041482	Autres groupements - installation	10 000.00
2156	Matériels et outillage d'incendie	60 000.00
203	Frais d'études	5 433.52
TOTAL		105 719.00

Voté à l'unanimité

Informations diverses

ECIR :

Les réunions entre l'entreprise SOGEXFO et les intéressés ont été positives.
Elles seront renouvelées à compter de janvier pour une finalisation en avril 2023.

Site Internet : le support devient obsolète et nécessite une refonte pour être efficace et évolutif.
(montant estimatif 1.500 €).

